

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

1. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDENTIELLES, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	3 525 000 \$
2. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	200 000 \$
3. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE - VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	2 775 000 \$
4. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI.1, intitulé LES MAISONS LÉZARDÉES, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	1 000 000 \$
TOTAL :	7 500 000 \$

Annexe préparée le 11 février 2013
et révisée les 10 juin et 3 septembre 2013 par :

Frédéric Brie, conseiller en gestion financière
Service du développement économique